

DEC191586DR02

**Décision portant nomination de M. Thomas Aubineau aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux****LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

**Vu** l'instruction INS122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux et nommant M. Michel Cloitre en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis de l'assemblée générale de l'UMR7167 en date du 10/01/2019 ;

Considérant que M. Thomas Aubineau a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par les délégations Ile-de-France Villejuif et Paris-Centre du CNRS et par l'Ecole normale supérieure du 30/03/2011 au 01/04/2011 et du 16/05/2011 au 18/05/2011 ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : M. Thomas Aubineau, ingénieur d'études, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR7167 intitulée Chimie Moléculaire, Macromoléculaire, Matériaux, à compter du 01/01/2019.

M. Thomas Aubineau exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Thomas Aubineau est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 07/06/2019

Le directeur de l'unité  
Michel Cloitre

Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debisschop

Visa du directeur général de l'ESPCI Paris  
Vincent Croquette

